

Les projets Macron ne sont ni amendables, ni négociables **UNITÉ POUR IMPOSER le RETRAIT du PROJET de CASSE du CODE du TRAVAIL et des ACQUIS FONDAMENTAUX**

Ci-dessous, l'intervention générale et la motion défendue par les élus Émancipation à la CA académique du SNES de Lyon, le 19 juin 2017.

UNITÉ POUR IMPOSER le RETRAIT du PROJET de CASSE du CODE du TRAVAIL et des ACQUIS FONDAMENTAUX

À peine élu, Macron engage l'offensive contre les travailleurs et la jeunesse. Les six chantiers de son programme ont pour objectif de *"construire une société de mobilité plutôt que de statut"*.

Code du travail : dès cet été, faire exploser l'essentiel des garanties collectives

L'objectif :

- Remplacer les règles nationales (lois, décrets...) qui s'imposent à tous les employeurs concernant le contrat de travail, la durée et de l'organisation du temps de travail, la santé et la sécurité au travail, le salaire, les conditions de licenciement... par des accords d'entreprises négociés à la carte.
 - Affaiblir les syndicats : nouvelle mise en cause des Prud'hommes ; disparition du délégué du personnel ; soumission du syndicat à l'entreprise.
-

Offensive contre les fonctionnaires

Nombre de mesures de Macron contre le Code du travail auraient un impact sur les personnels : la disparition du ministère de la Fonction publique dont la gestion passe sous la coupe de G. Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics manifeste la volonté de s'attaquer aux fondements mêmes du statut.

Macron veut diminuer de 60 milliards les dépenses, supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans (50 000 dans la Fonction publique d'État, dont 20 000 postes de personnel non enseignant dans l'Éducation nationale), élargir le recours au contrat, s'attaquer au point d'indice (le différencier selon les trois fonctions publiques), *"développer la rémunération au mérite"*... De multiples tâches seront réalisées "en ligne" et le développement de partenariats publics privés (PPP) permettra l'externalisation de nombre de services publics, dont les services sociaux.

Attaques contre la sécu, l'assurance chômage, les retraites

Ce que veut Macron :

- Suppression des cotisations sociales (des milliards volés aux salariés, transformés en cadeaux pour le patronat) et augmentation de la CSG ; *"accompagnement"* des demandeurs d'emplois, des jeunes (leur imposant de se soumettre aux exigences patronales) ; *"apprentissage"* pour tous en matière de formation professionnelle...
 - Une nouvelle réforme des retraites est à l'ordre du jour avec l'objectif de mettre en place un système par points et d'en finir avec le code des pensions.
-

Autonomie des établissements élargie : l'école mise sous la coupe du patronat

Corrélativement, Macron et Blanquer entendent aller beaucoup plus loin dans la dislocation du cadre national et la territorialisation de l'école (1). Les "aménagements" apportés à la réforme des collèges – de même que ceux sur les rythmes scolaires – renforcent encore l'autonomie des établissements. Le projet de "modernisation" du bac sonne la mort du diplôme comme premier grade universitaire au profit de "pré requis" définis par chaque université ; il induit une réorganisation du lycée dans la continuité de la réforme du collège, avec une autonomie renforcée et de nouvelles mises en cause du statut des personnels (recrutement local ?)...

Pour vaincre les résistances, la "méthode générale" donnée par Macron, c'est le "dialogue". Ainsi, le ministre Darmanin passera-t-il "beaucoup de temps avec les agents publics et avec les syndicats" pour appliquer ce programme.

L'objectif de Macron : individualiser tous les droits, flexibiliser, précariser et faire baisser le "coût du travail"...

Les concertations déjà initiées par Macron ont pour seul but de désarmer les résistances et les mobilisations afin de faire voter les ordonnances avant la fin de l'été. Ces projets de casse des acquis ne sont en rien discutables, négociables.

La CA académique du SNES de Lyon estime que la défense des revendications, du code du travail, du statut, de la Sécu, implique d'affronter ce gouvernement. Informer largement sur la réalité de cette offensive est nécessaire. La CA considère qu'il est de la responsabilité du SNES et de la FSU d'exiger clairement le retrait du projet de réforme du Code du travail et d'appeler à la réalisation de l'unité syndicale sur cette revendication.

La CA du SNES de Lyon demande au SNES et à la FSU de se prononcer clairement contre le programme d'attaques contre la fonction publique et les personnels de ce gouvernement, déclarent qu'il ne saurait constituer une base de discussion, en exigent le retrait et annoncent que toute velléité de le mettre en place sera combattue.

La CA considère que le syndicat doit mettre tout en œuvre pour que se réalise l'unité syndicale, dès aujourd'hui et sur ces bases, ouvrant la voie à la mobilisation la plus large,

**- pour le RETRAIT du projet Macron sur le Code du travail (et de l'ensemble des attaques annoncées),
- en défense des acquis arrachés de haute lutte et transcrits dans le Code du travail et le statut des fonctionnaires.**

Pour : 4 contre : 19

- (1) A lire l'analyse du programme de Macron-Blanquer pour l'école : <http://69.emancipation.fr/spip.php?article413>
Enseignement : Macron-Blanquer, "en marche" vers la privatisation - Des projets à combattre : ni négociables, ni amendables

Abonnez-vous à la revue L'émancipation syndicale et pédagogique

<http://www.emancipation.fr/spip.php?rubrique16>

2- intervention Émancipation et motion sur le Collège

[l'arrêté Blanquer aggrave encore l'autonomie des établissements](#)

Le ministre Blanquer a publié un arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 sur la réforme du collège.

- La grille horaire demeure strictement la même (26 h élève à tous les niveaux + 3 h de marge), les enseignements complémentaires conservent le même volume (ponctionné sur les horaires disciplinaires) ;
- Le décret sur la réforme du collège reste intact, en particulier son article 2 qui précise notamment que « l'organisation des enseignements est fixée par le conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique et conformément au projet d'établissement » ;
- L'obligation d'effectuer au moins un EPI à la fin du collège réapparaît. La disparition des thématiques imposées vise à permettre aux collèges de « faire le choix d'EPI plus adaptés à leur projet d'établissement », à coller aux « besoins des élèves accueillis » ;
- La part d'autonomie (au moins 20%) est confirmée. Le ministère indique que ces aspects de la réforme « vont dans le bon sens et seront maintenus » ;
- Le nombre de décisions renvoyées au local augmente encore avec cet arrêté, qui ajoute les enseignements facultatifs à financer dans le cadre de la même grille horaire.

Cet arrêté maintient donc le cœur de la réforme du collège, l'ensemble des mesures qui vont dans le sens de l'autonomie des établissements et qui ont suscité la mobilisation des enseignants et de leurs syndicats. Il va même dans le sens d'une aggravation de l'autonomie, ce qui ne peut mener qu'à l'explosion des inégalités.

Le ministère indique que "demain, les équipes et leur chef d'établissement auront davantage de souplesse dans l'élaboration de leur projet pédagogique, en contrepartie d'une responsabilisation accrue et d'une évaluation plus régulière". Confirmant ainsi les projets du gouvernement Macron d'aller encore plus loin dans la logique de l'autonomie des établissements.

Motion collège : L'arrêté Blanquer sur le collège se situe à l'opposé des revendications des personnels, exprimées durant des mois de mobilisations et de résistances. La CA du SNES rappelle sa revendication d'abrogation de la réforme du collège, et se prononce pour le retour à des horaires nationaux dans les établissements.

Pour : 1 Abstention : 3 (EE) contre : 19

3- intervention Émancipation et motion sur le LSU

[Contre l'individualisation des droits et le fichage : Abrogation du LSU](#)

Le LSU est utilisé pour imposer un enseignement et des évaluations par compétences notamment par le biais des bilans de fins de cycles et du nouveau brevet.

Les différents comptes individuels (LSU, livret scolaire du lycée, livret citoyen...) seront mis en corrélation avec le puis le compte personnel d'activité (CPA). Il s'agit d'organiser la destruction des diplômes nationaux au profit des compétences individuelles et de fichage tout au long de la vie, et de saper les bases des conventions collectives qui y sont rattachées.

Dès le plus jeune âge, nombre de données personnelles des enfants seront répertoriées. Elles seront accessibles aux différentes administrations (préfecture, police...) et constitueront de sérieux outils de contrôle social.

Connecté au CPA qui intégrera nombre d'autres fichiers (un compte de retraite, compte pénibilité, compte accident du travail, compte épargne-temps, compte personnel de formation...) c'est un véritable "livret ouvrier" qui peu à peu se met ainsi en place.

Motion LSU : Le LSU impose le fichage de données personnelles des enfants et l'évaluation par compétences, lesquelles deviennent la seule source prise en compte pour l'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) et pour les choix d'affectation des élèves, via les procédures automatisées, pour décider l'orientation et l'affectation des élèves (Affelnet). La CA demande l'abrogation du LSU.

Pour : 1 Abstention : 3 (EE) contre : 19

4- intervention Émancipation et motion sur les "devoirs faits"

["Devoirs faits" : contre le travail gratuit dans l'Enseignement public](#)

Le ministre Blanquer annonce qu'au collège, dès la rentrée, les établissements devront mettre en place des études dirigées pour permettre aux élèves qui le souhaitent de faire leurs devoirs à l'école.

Il dit vouloir faire appel aux enseignants volontaires et aussi qu'aux associations et aux jeunes en service civique (SCU). Cela correspond au programme de Macron qui veut, de diverses manières, faire massivement appel au bénévolat, à "l'engagement" pour assurer nombre de tâches qui relèvent de la responsabilité de l'État et qui sont assurées par un personnel qualifié, rémunéré et protégé par un statut. Dans le même temps Macron annonce la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires (dont 20 000 au ministère de l'Éducation nationale).

Alors qu'une masse de jeunes sont à la recherche d'un emploi (certains sont diplômés, qualifiés, d'autres souhaitent acquérir une qualification), le SCU n'est qu'un nouveau moyen pour faire diminuer les statistiques du chômage. Il permet de développer un travail gratuit (rappelons que les jeunes en SCU ne signent pas un contrat de travail, mais un contrat "d'engagement") ; il voue les jeunes à la précarité et à la docilité.

Motion "Devoirs faits"

La CA se prononce clairement contre l'utilisation de jeunes en service civique ou des associations pour tenir des études surveillées dans les collèges. Elle demande le rétablissement du statut des MI-SE* qui comportait la possibilité de faire des études surveillées (une heure d'étude surveillée était comptée pour deux heures de service).

Pour : 4 contre : 19

* Rappelons que le statut des MI-SE (32h hebdomadaires payées au SMIC) comportait 4 h de responsabilité pédagogique à savoir études dirigées (à distinguer des permanences) : 1heure était décomptée 2 heures, le service était donc réduit à 28h /semaine, non annualisées et sur la durée de l'année scolaire (circulaire du 01.10.68 et du 14.02.69)

De même, les MI-SE qui possédaient les diplôme requis et qui étaient candidats aux concours d'enseignants pouvaient-ils, sur la base du volontariat, effectuer des suppléances de courte durée d'un professeur absent ou des activités dirigées (circulaire du 30.10.1954). Et dans ce cas, une heure valait deux heures de service de surveillance.

Les MI-SE avaient ainsi les moyens de suivre des études universitaires : leur emploi du temps devait être "négocié" ("*le chef d'établissement donnera le service global à effectuer, les surveillants le répartiront entre eux à parts égales et proposeront le tableau de service établi à l'agrément du chef d'établissement*", circulaire du 19.06.1973)

C'est le ministre Ferry (sous la présidence de Chirac) qui, en 2003, considérant que le statut des MI-SE était "obsolète", fit adopter une loi y mettant fin et créant à la place les AED (assistant d'éducation) : pour un salaire similaire, les AED doivent 39h/semaine, avec un service annualisé, ce qui leur interdit, dans les faits, de suivre des cours à l'université.

5- intervention Émancipation et motion en défense du baccalauréat

En défense du baccalauréat

Le ministre Blanquer indique vouloir ouvrir "très tôt" le dossier de la réforme du bac.

De son côté, F.Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, prépare "l'expérimentation" de "prérequis" définis par chaque université. Cela confirme la volonté du gouvernement d'aller encore plus loin dans le processus d'autonomie, organisant la sélection à l'entrée de l'université.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme Macron qui prévoit de réduire le Bac à quatre épreuves, lesquelles ne seraient pas forcément les même pour tous, le reste relevant du contrôle continu.

L'objectif serait de "rendre possibles de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours" en se situant dans cadre de la mise en œuvre du "Bac-3/Bac +3", inscrit dans la loi d'orientation de 2013. Cette réforme ouvrirait la voie à une réorganisation du lycée dans la continuité de la réforme du collège et avec une autonomie renforcée, afin d'avancer vers le lycée modulaire et des parcours intégrés lycée-licence. Cela conduirait à accroître les inégalités et à remettre en cause les statuts des personnels.

Pour parer aux mobilisations contre son projet, le gouvernement annonce qu'il multipliera les "concertations".

La CA académique du SNES de Lyon estime que la réforme annoncée par Macron-Blanquer aboutirait à la liquidation du Bac comme premier grade universitaire (ce nouveau "Bac" ne garantirait plus l'accès à l'université et à la filière de son choix), c'est pourquoi elle s'oppose au projet annoncé.

La CA considère qu'il est de la responsabilité du SNES et de la FSU d'annoncer clairement l'opposition du syndicat au projet de réforme du bac, de prévenir qu'il ne saurait constituer une base de discussion, qu'il doit être retiré, et d'annoncer que toute velléité de le mettre en place sera combattue.

La CA estime qu'il faut lancer une vaste campagne d'information sur les projets ministériels, et que l'unité peut et doit se réaliser avec les autres syndicats et organisations de jeunesse sur les revendications suivantes :

- défense du baccalauréat comme premier grade universitaire. Contre toute sélection, défense du Bac comme examen national, terminal et anonyme.

- maintien de toutes les épreuves terminales, sur la base de programmes et horaires nationaux.

Pour : 3 Abstention : 1 (EE) contre : 19

Nous avons voté contre le texte de la direction académique (texte voté par U&A et EE) ; URIS était absent.